

Les institutions de la France sous la monarchie absolue. 1598-1789. Tome II: Les organes de l'Etat et de la société [Roland Mousnier]

Autor(en): **Pithon, Rémy**

Objektyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **31 (1981)**

Heft 2

PDF erstellt am: **13.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Quelles sont les structures du marché de la fourrure? Laissant de côté les campagnes, dans lesquelles règne un marché purement local, l'auteur distingue deux milieux de consommateurs aux besoins particuliers, auxquels correspondent des circuits commerciaux différents. Le milieu palatin d'abord. Le prince se vêt, habille sa famille et sa nombreuse suite, distribue cadeaux et aumônes. D'où une demande importante que s'ingénient à satisfaire un personnel nombreux et souvent attiré d'artisans, des sociétés de commerce qui fournissent régulièrement ou occasionnellement. Le plus souvent cependant, les cours organisent directement leur politique d'achats, le transport des fourrures et leur paiement. Le milieu urbain ensuite. Les villes représentent un marché relativement riche et surtout stable; elles sont aussi le siège des métiers dont la fourrure est l'une des matières premières. L'auteur place ici une longue étude des techniques artisanales, des salaires et de l'organisation des groupements professionnels; il ne néglige pas non plus l'implantation topographique des métiers, pas plus que la position socio-économique des artisans dans le groupe urbain.

Quelles sont enfin les caractéristiques du commerce de la fourrure? Quels sont d'abord les intermédiaires entre producteurs et consommateurs? Le client est généralement en contact avec le petit artisan revendeur de la ville, dont les associations professionnelles réglementent sévèrement l'activité. A un niveau plus haut, on trouve les marchands pelletiers, qui contribuent à l'activité du marché local par leurs achats plus massifs. Enfin les grands marchands, qui trafiquent la fourrure mais aussi beaucoup d'autres types de denrées, assurent la liaison entre les producteurs et les marchés locaux. Ce commerce s'inscrit dans un certain espace et d'une certaine manière. Les routes d'abord, maritimes dans le Sud et le Nord-Ouest européens, terrestres dans le Centre et l'Est du continent, tissent un réseau entre les lieux de récolte et les lieux de vente en gros que sont Londres et Bruges surtout, mais aussi Venise, Anvers, la France du Nord, l'Allemagne et tant d'autres. De ces grands centres dépend tout un réseau de centres de redistribution secondaires. Enfin l'accès aux territoires de récolte et le réseau du commerce sont fortement influencés par l'arrière-fond politique du trafic, par de nombreux conflits d'intérêt, pour ne rien dire des pirates et des contrebandiers! Le commerce de la fourrure présente enfin certaines caractéristiques techniques. L'auteur décrit les mesures utilisées, les emballages et le coût des transports. Il s'attache ensuite aux opérations de vente et d'achat, et aux techniques qui leur sont liées. L'étude de la conduite des affaires et des bénéfices tirés de ce commerce, puis celle des prix de la fourrure, complètent le tableau.

Ces quelques lignes reflètent mal la richesse (parfois un peu étouffante) d'un ouvrage qui fera date. Ajoutons qu'une bonne illustration et des répertoires complets rendent facile l'utilisation de ce gros livre. Disons enfin que les chercheurs alpins trouveront maintes fois des renseignements sur leur région.

Caprie

Pierre Dubuis

ROLAND MOUSNIER, *Les institutions de la France sous la monarchie absolue. 1598-1789. Tome II: Les organes de l'Etat et de la société*. Paris, Presses universitaires de France, 1980. 670 p.

Six ans après le premier volume, consacré essentiellement à l'étude des structures sociales de l'Ancien Régime, et dont nous avons rendu compte dans cette revue¹, M.

¹ en 1975, vol. 25, pp. 399-401.

Roland Mousnier publie le second volume, plus classique de conception, dans lequel on trouvera les renseignements sur les institutions au sens étroit, c'est-à-dire sur les organes de gouvernement et le personnel qui les fait fonctionner. Le premier volume, qui a pu à l'époque paraître mal défini par son titre général, prend désormais tout son sens: pour comprendre le pourquoi et le comment de l'administration monarchique du XVI^e au XVIII^e siècle en France, il fallait commencer par en connaître les subdivisions sociales, celles de droit et celles de fait.

Il n'est pas question de revenir ici sur les objections de base qu'on peut faire, qu'on a faites abondamment et dont nous avons repris quelques éléments dans notre premier compte rendu; si l'image que l'auteur se fait de la stratification sociale dans le monde de l'Ancien Régime sous-tendait tout l'exposé du premier tome, elle est moins omniprésente ici, de par le sujet même. Ou plus exactement son principe directeur concernant la société d'ordres prend ici une forme plus concrète: le fonctionnement des institutions lui apparaît comme déterminé par deux éléments essentiels, la fiscalité et l'ascension des commissaires.

En effet, les institutions évoluent et se compliquent constamment, durant les deux siècles et demi étudiés, et surtout durant le XVII^e siècle (ou est-ce une impression due au fait que M. Mousnier connaît spécialement bien le XVII^e siècle?). Cette évolution va dans le sens de la sclérose croissante des fonctions vénales, c'est-à-dire de ce qu'il est convenu d'appeler les offices, qui finissent par être presque entièrement vidés de leur contenu. En revanche, les fonctions exercées par des gens totalement dépendants du pouvoir, nommés et révocables sur ordre royal, c'est-à-dire les commissaires, se développent sans cesse. Que ce processus aille dans le sens de l'absolutisme, c'est évident. Mais ce qui est moins connu, c'est qu'entre ces deux corps de fonctionnaires existe, au moins durant les deux derniers siècles de l'Ancien Régime, une lutte sourde et incessante.

Dans cette perspective, on est amené à réexaminer certains événements ou certaines notions: l'idée même d'absolutisme s'éclaire d'un jour différent; la Fronde, les troubles de la minorité de Louis XIII, la Régence, peuvent apparaître comme des moments privilégiés de ce processus conflictuel. Et surtout on comprend mieux la portée réelle de l'institution des intendants: cette tarte à la crème de l'histoire institutionnelle n'a pas encore été exploitée à fond.

Mais en même temps une force inverse apporte aux détenteurs d'offices, perdants apparents de cette rivalité, sinon la durabilité de leur parcelle de pouvoir, du moins la pérennité de leur titre et de leurs gages, et l'hérédité, qui en fait une part du patrimoine: les besoins bien connus du trésor royal imposent l'existence d'offices vénaux nombreux et le renouvellement de la paulette. Impossible de supprimer les officiers, inutiles et coûteux, voire encombrants: il faudrait rembourser les offices, ou risquer pis que la Fronde en annulant sans rembourser. Tout au contraire, les offices se multiplieront, pour remplir le trésor, de façon toute provisoire, par l'application d'une politique financière d'urgence dont on sait depuis longtemps combien elle hypothéquait l'avenir. En d'autres termes, le pouvoir royal multipliait les offices et donc les officiers, tout en créant d'autres fonctionnaires pour retirer aux officiers la charge de l'administration et de la justice. Contradiction qui éclaire d'un jour assez intéressant la fin de l'Ancien Régime.

On peut certes objecter, nuancer, s'étonner parfois, à la lecture du livre. L'esprit de système est à l'occasion un peu envahissant. Mais ce qui est irremplaçable, outre l'organisation selon des lignes directrices avouées, c'est le recours permanent à l'étude des institutions dans leur réalité vécue, et non aux textes légaux. Il existe en effet des travaux célèbres sur l'histoire institutionnelle, dont les meilleurs et les plus

sûrs sont ceux de Roger Doucet. Mais Doucet s'est borné au XVI^e siècle, et il a surtout examiné la situation légale, c'est-à-dire théorique, sans se préoccuper de l'application réelle des textes, ni des états de fait sans base légale, et sans organiser son exposé selon une vision dynamique de l'évolution de la société française. Parti pris de juriste, défendable certes et prudent, mais peu stimulant pour le lecteur. M. Mousnier a choisi une optique tout autre, avec les risques qu'elle comporte.

Un de ces risques, c'est l'obscurité de la présentation. Car le contenu des chapitres peut sembler parfois un peu inadéquat à leur intitulé, précisément parce que l'on s'attache davantage à la réalité des fonctions exercées qu'à la définition qu'en donnent les édits, règlements ou déclarations royales. Aussi, si la table des matières peut faire imaginer une présentation systématique fort analogue à celle de Doucet, le contenu est très différent, et parfois inattendu. C'est ainsi, par exemple, que l'exposé, très clair et complet, du fonctionnement de la paulette ne constitue pas un chapitre à part et n'entre pas dans un chapitre consacré à l'administration des finances, mais s'intègre dans l'étude de l'évolution des offices, dont elle est en effet une composante historique, quand bien même elle était censée être une mesure occasionnelle et exceptionnelle. La difficulté, pour le lecteur, c'est de savoir où il trouvera le renseignement qu'il cherche, si on admet qu'un pareil ouvrage est destiné au moins autant à être consulté de cas en cas qu'à être lu systématiquement. Un bon index des noms et des sujets permettrait de s'en tirer. Mais celui qui nous est offert est nettement insuffisant, et ne comporte pas les noms de personnes. En revanche la table des matières est assez détaillée pour corriger dans une certaine mesure cette lacune.

Un autre risque que comporte inéluctablement une conception aussi «engagée» de l'histoire des institutions, c'est l'anachronisme ou la généralisation abusive. Certes M. Mousnier est trop historien pour s'y laisser aller, mais on prend tout de même en défaut sa vigilance dans un ou deux cas. Que penser par exemple d'une formule aussi absurde (pour des Suisses du moins ...) qu'inutile telle celle-ci, qui orne un chapitre sur la passionnante expérience de la polysynodie sous la Régence: «la collégialité est la définition de l'impuissance» (p. 162)?

Ces quelques réserves ne font que mieux apparaître l'importance et la valeur du travail. Il est de nature à informer, tant par la richesse des renseignements qu'il contient que par sa bibliographie judicieusement choisie; mais il peut également stimuler la réflexion, voire la contradiction.

Allaman

Rémy Pithon

I. H. VAN EEGHEN, *De Amsterdamse Boekhandel 1680-1725*. Amsterdam, Scheltema & Holkema, 1960-1978. 5 tomes en 6 volumes, I. 1960. 179 p., II. 1963. 272 p., III. 1963. 271 p., IV. 1967. 279 p., V. 1978. 2 vol. 550 p.

L'histoire de la librairie d'Amsterdam de Mme van Eeghen, directrice-adjointe des Archives municipales d'Amsterdam, est un ouvrage capital qui mérite, même tardivement, un compte-rendu, fût-il sommaire comme celui-ci. En effet, l'auteur, qui est un des meilleurs spécialistes des imprimés anciens des Pays-Bas, nous a livré, en six volumes, une véritable somme sur le sujet. Il serait erroné de croire que la librairie d'Amsterdam au XVII^e et XVIII^e siècles – car la solide étude de Mme van Eeghen, en dépit de son titre restreint, couvre pratiquement tout l'Ancien régime – ne présente qu'un caractère local. C'est toute l'histoire du livre, et en particulier du livre latin et du livre français, qui est influencée par la production des presses des Pays-Bas et le commerce international qu'exercent les libraires hollandais. L'ouvrage sous revue dépasse donc de beaucoup les frontières des Provinces-Unies.